

La voiture

Je paie ma voiture ...

1. ...au comptant

Le client est propriétaire immédiatement.

Le client immobilise son épargne ou doit reporter son achat s'il ne peut s'épargner.

2. ...à crédit

Le client peut acquiescer au nouveau véhicule même s'il ne possède pas l'épargne nécessaire.

Le crédit est relativement élevé.

3. ...en leasing

Le loyer mensuel est faible pour le client, car le client paie pour l'utilisation et non pas pour la propriété. La durée du financement peut être longue.

Le client n'est pas propriétaire du véhicule.

Location de choses mobilières

Les choses mobilières, telles que voitures, canots, téléviseurs, etc., sont souvent cédées en location au preneur.

Dispositions légales

Les dispositions du Code des obligations (CO) relatives à la responsabilité en cas de dommage, à l'obligation d'entretien, au paiement du loyer, etc., sont applicables par analogie. Il est relevé en particulier qu'en vertu de l'article 287 du CO, le droit de réclamation pour ce genre de contrat est de trois ans.

Depuis quelques années, deux genres de contrats de location de choses mobilières sont devenus courants :

1. le contrat de location-vente
2. le contrat de leasing (première partie)

Le louer-vous?

- En Suisse, le contrat à la location-mobilier représente plusieurs milliers de voitures, motos, scooters, etc.
- Le preneur conserve une certaine obligation de maintenance.
- Les opérations relatives aux véhicules ne sont pas régies par le droit de la location-mobilier.
- Le contrat de leasing (première partie) est régi par le droit de la location-mobilier.

■ Lisez la page 53, puis

1. répondez par vrai ou par faux aux affirmations ci-dessous, et
2. inscrivez le numéro de l'article du contrat où vous avez trouvé la réponse.

- a) Le véhicule est la propriété du preneur de leasing durant toute la durée du contrat. faux art. 1.3
- b) La mensualité du leasing se fonde sur les kilomètres parcourus annuellement et convenus d'un commun accord. Les kilomètres supplémentaires sont à la charge du preneur. vrai art. 3.4
- c) Le preneur ne paie aucune taxe, car le bailleur se charge de tout. faux art. 3.3
- d) Le preneur doit respecter les consignes du fabricant s'il ne veut pas devoir payer des suppléments. vrai art. 6
- e) Le contrat dit que les frais de service et d'entretien sont en général pris en charge par le bailleur, et cela est précisé dans le contrat. vrai art. 9.2
- d) Tous les accidents, quels que soient les frais, sont à annoncer à l'assurance. vrai art. 11.1
- e) Les nouveaux pneus sont compris dans le contrat et sont, de ce fait, changés gratuitement. faux art. 9.2
- f) La moitié des frais dus à l'usure excessive du véhicule sont pris en charge par le bailleur. faux art. 15.2
- g) Le contrat stipule le nombre de kilomètres qu'il ne faut pas dépasser. A la fin de chaque année de contrat, le bailleur contrôle les kilomètres parcourus et facture les suppléments. faux art. 3.4
- h) Les assurances et la taxe de circulation sont prises en charge par le preneur de leasing. vrai art. 5.1

Le domicile:
La voiture
Activités sur les pages 50 à 55

- Vous venez de passer votre permis de conduire et vous achetez votre première voiture, une 1300 cm³ neuve: valeur Fr. 18'370.-. Calculez:
a) le prix de revient par mois,
b) le coût au kilomètre,
sachant que vous avez parcouru 16000 km.

FRAIS FIXES:

Amortissement (années de service) 12% valeur à neuf	Fr.	<u>2204,40</u>	
Intérêt 6% sur moitié de la valeur à neuf	Fr.	<u>551,10</u>	
Taxe de circulation (voir tableau p.55)	Fr.	<u>192.- (FR)</u>	
RC (voir tableau p.55)	Fr.	<u>770.-</u>	
Casco totale	Fr.	950.-	
Assurance-accidents	Fr.	112.-	
Total des frais fixes	Fr.		<u>4779,50</u>

FRAIS VARIABLES:

Amortissement (km parcourus) 11% valeur à neuf	Fr.	<u>2020,70</u>	
Carburant (7 l aux 100 km; Fr. 1.25/l)	Fr.	<u>1400.-</u>	
Huile (Fr. 6.-/l; 0,13 l aux 100 km)	Fr.	<u>124,80</u>	
Pneus (1.4 ct/km)	Fr.	<u>224.-</u>	
Services (1.2 ct/km)	Fr.	<u>192.-</u>	
Réparations (5.2 ct/km)	Fr.	<u>832.-</u>	
Total des frais variables	Fr.		<u>4793,50</u>
Total des frais	Fr.		<u>9573.-</u>

a) Coût par mois: Fr. 797.-

b) Coût au kilomètre: Fr. 0,60

total variable selon les cantons

Le domicile:
La voiture
Activités sur les pages 50 à 55

- Vous avez acheté une voiture d'occasion qui a 45000 km et 3 ans. Au bout d'une année, le compteur kilométrique marque 60000 km. Il s'agit d'une voiture de 8,99 CV et 1766 cm³.
Prix payé : Fr. 9'000.-. Calculez :
a) le prix de revient par mois,
b) le coût au kilomètre.

FRAIS FIXES :

Amortissement (années de service) 6 % sur Fr. 9'000.-	Fr.	<u>540.-</u>
Intérêt 6 % sur moitié de la valeur	Fr.	<u>270.-</u>
Taxe de circulation (voir tableau p.55)	Fr.	<u>384.- (FR)</u>
RC (voir tableau p.55)	Fr.	<u>1143.-</u>
Casco partielle	Fr.	220.-
Assurance-accidents	Fr.	120.-
Total des frais fixes	Fr.	<u>2677.-</u>

FRAIS VARIABLES :

Amortissement (km parcourus) 5 % sur Fr. 9'000.-	Fr.	<u>450.-</u>
Carburant (9 l aux 100 km; Fr. 1.25/l)	Fr.	<u>1687,50</u>
Huile (Fr. 6.-/l; 0,16 l aux 100 km)	Fr.	<u>144.-</u>
Pneus (2.5 ct/km)	Fr.	<u>375.-</u>
Services (2 ct/km)	Fr.	<u>300.-</u>
Réparations (6.5 ct/km)	Fr.	<u>975.-</u>

Total des frais variables Fr. 3931,50

Total des frais Fr. 6608,50

a) Coût par mois: Fr. 550.-

b) Coût au kilomètre: Fr. 0,44

total variable selon les cantons